

VAE ASSISTANT MÉDICAL

VAE AM



Prérequis

Le parcours France VAE est accessible à toutes les personnes résidant en France et ayant l'un des statuts suivants :

- salarié du privé
- demandeur d'emploi (indemnisé ou non)
- aidant familial
- bénévole



Dates & durée

- 24 h réparties sur 9 à 12 mois
- 6 sessions par an



Lieux de formation

- En présentiel : site de Montrouge (92) ou site de Neuilly-sur-Marne (93)
- En distanciel

S'inscrire



Accompagnement individualisé



Durée : 24 heures réparties sur 9 à 12 mois



6 sessions par an



Validation des acquis de l'expérience - VAE Assistant médical

Certificat de qualification professionnelle - CQP AM
(RNCP40913)

La VAE est un droit inscrit dans le livre IX du code du Travail et dans le code de l'Éducation par la loi de modernisation sociale votée le 17 janvier 2002, et visée par le Décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la VAE issu de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014.

Elle permet d'obtenir en totalité ou en partie une certification professionnelle (Loi n°2014-288 du 5 mars 2014) :
« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification inscrit au répertoire national des certificats professionnels. »

LA FORMATION



L'IRTS a participé à la conception et à la mise en œuvre de la formation d'Assistant médical. C'est le 1er centre de formation en France à avoir proposé la formation en 2021. Par ailleurs, l'IRTS dispose d'un solide réseau de soignants accompagnateurs.

OBJECTIFS

L'IRTS s'est engagé dès 2004 dans le dispositif d'accompagnement à la VAE du secteur :

- pour être accompagné à l'obtention d'un Certificat de qualification professionnelle pour une 1ère validation des acquis de l'expérience ;
- pour un accompagnement à la validation partielle d'un ou plusieurs domaines de compétence non validés lors d'une précédente présentation à l'examen par voie classique ou par la VAE.



VAE ASSISTANT MÉDICAL



Financement

- CPF
- France Travail
- Plan de développement de compétences employeurs
- Fonds propres

Tarifs :

- 2 040 euros pour l'accompagnement à la rédaction du dossier et la préparation à la soutenance devant le jury
- 980 euros* pour les frais de présentation au jury VAE

* à la charge du candidat ou de l'employeur



Contacts

- Assistante pédagogique
Mélanie Cruz
+33 (0)6 64 73 72 85
mcruz@irtsidf9293.eu

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

IRTS Île-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne Meaux

- 1 rue du 11 novembre
92120 Montrouge
- 150 avenue Paul Vaillant-Couturier
93330 Neuilly-sur-Marne
- 30 boulevard du Chevalier Bayard
77100 Meaux

S'inscrire



LA DÉMARCHE PAS-À-PAS

1/ Déposer sa candidature sur le site de France VAE en utilisant le moteur de recherche qui permet de chercher le diplôme souhaité.

2/ Rencontrer son AAP VAE

Le rôle de l'AAP est de guider le candidat dans tout le processus de VAE :

- diagnostic en début de parcours
- conception du parcours (définition des besoins en accompagnement individuel ou collectif, module de formation et périodes d'immersion éventuelles)
- accompagnement (suivi régulier pour aider le candidat à rédiger son dossier de validation, le préparer à le présenter devant le jury et bilan après le jury)

3/ Transmission du dossier de faisabilité au certificateur

Ce dossier récapitulant l'expérience et le projet du candidat permet de réaliser la première étape obligatoire d'un parcours VAE : la demande de recevabilité.

4/ Rédaction du dossier de validation

Étape principale du parcours VAE, le dossier de validation doit être rédigé par le candidat en détaillant et analysant les principales activités exercées lors de ses expériences (en lien avec le diplôme visé).

5/ Entretien avec le jury

Un parcours de VAE se termine par un entretien devant un jury de professionnels et/ou de formateurs (ou enseignants), afin de que les compétences acquises par le candidat au cours de ses expériences, correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme.

Après l'entretien, le jury prendra la décision d'attribuer totalement ou partiellement ou de ne pas attribuer le diplôme au candidat.

www.fondation-itsrs.org

